



ACTI-FEP

Association loi 1901
Siège social : 3, rue Louis Antoine de St Just
80000 AMIENS

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ACTI-FEP

Association loi 1901

Siège social : 3, rue Louis Antoine de St Just
80000 AMIENS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des FRANCAS de la Somme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 27 juin 2025

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN - ACTIF

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

01/01/2023 au
31/12/2023

Brut

Amort. & Dépréc.

Net

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets et droits similaires

2 888,40

2 888,40

Autres

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techn., matériel et outil. ind.

Autres

63 248,68

51 939,69

11 308,99

10 649,77

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres

180,00

180,00

180,00

TOTAL (I)

66 317,08

54 828,09

11 488,99

10 829,77

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Créances

Créances clients, usagers et comptes ratt.

8 363,88

8 363,88

10 944,50

Créances reçues par legs ou donations

Autres

149 597,81

4 825,71

144 772,10

145 007,74

Valeurs mobilières de placement

Instruments de trésorerie

Disponibilités

71 792,53

71 792,53

49 430,72

Charges constatées d'avance

2 278,30

2 278,30

2 002,79

TOTAL (II)

232 032,52

4 825,71

227 206,81

207 385,75

Frais d'émission des emprunts (III)

Primes de remboursement des emprunts (IV)

Ecarts de conversion actif (V)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

298 349,60

59 653,80

238 695,80

218 215,52

BILAN - PASSIF

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-49 515,15	-19 804,60
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	4 316,76	-29 710,55
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>-45 198,39</i>	<i>-49 515,15</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 967,13	6 262,91
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-40 231,26	-43 252,24
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 856,74	31 348,41
TOTAL (III)	25 856,74	31 348,41
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 300,02
Emprunts et dettes financières diverses	15 083,19	15 083,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 135,60	98 389,01
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	78 792,84	71 019,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 567,17	41 327,58
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	33 491,52	
TOTAL (IV)	253 070,32	230 119,35
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	238 695,80	218 215,52

COMPTE DE RÉSULTAT

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 190,00	2 625,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	91 376,77	121 419,86
<i>Dont parrainages</i>	19 962,84	11 243,10
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	505 965,16	397 594,07
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 660,85	36 281,33
Utilisations des fonds dédiés		26 470,65
Autres produits	22,61	66,46
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	615 215,39	584 457,37
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	3 485,31	7 086,49
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	141 232,12	168 260,24
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 458,93	6 052,37
Salaires et traitements	321 954,90	320 549,97
Charges sociales	80 885,47	78 191,27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 622,25	2 030,13
Dotations aux provisions		31 348,42
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 795,76	562,40
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	560 434,74	614 081,29
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	54 780,65	-29 623,92
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	548,41	762,06
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	548,41	762,06
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0,30	10,91
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0,30	10,91
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	548,11	751,15

4

COMPTE DE RÉSULTAT

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	55 328,76	-28 872,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 145,70	4 945,39
Sur opérations en capital	1 295,78	216,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	17 441,48	5 161,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	68 453,48	5 999,17
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	68 453,48	5 999,17
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-51 012,00	-837,78
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	633 205,28	590 380,82
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	628 888,52	620 091,37
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 316,76	-29 710,55

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 238 695,80 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 4 316,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

À la clôture de l'exercice, l'association présente des capitaux propres négatifs et un niveau d'endettement élevé, notamment vis-à-vis du réseau Francas, ce qui fait peser une incertitude significative sur sa capacité à poursuivre son activité.

Néanmoins, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes, compte tenu des mesures mises en œuvre par la direction, parmi lesquelles une demande d'échelonnement des dettes envers le réseau Francas, en vue de redresser la situation et de rétablir un équilibre financier durable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Matériel de Bureau	2 à 5 ans
- Mobilier	5 ans



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 888		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	14 784		2 603
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	44 183		1 679
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	58 966		4 282
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		180		
		TOTAL	180		
		TOTAL GENERAL	62 035		4 282

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 888	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			17 387	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			45 862	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			63 249	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				180	
		TOTAL			180	
		TOTAL GENERAL			66 317	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a series of loops and a final flourish.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		2 888			2 888
TOTAL		2 888			2 888
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	11 846	1 242		13 088
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	36 472	2 380		38 852
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		48 317	3 622		51 940
TOTAL GENERAL		51 206	3 622		54 828

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	180		180
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 364	8 364	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	927	927	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 945	5 945	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	130 927	130 927	
	Groupe et associés (2)	4 304	4 304	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	7 495	7 495	
	Charges constatées d'avance	2 278	2 278	
TOTAUX		160 420	160 240	180
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(3) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION -
ACTIF

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 278
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 278

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	136 872
Disponibilités	
TOTAL	136 872

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	15 083	15 083		
Fournisseurs & comptes rattachés	83 136	83 136		
Personnel & comptes rattachés	31 418	31 418		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	43 996	43 996		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 379	3 379		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	38 254	38 254		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 313	4 313		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	33 492	33 492		
TOTAUX	253 070	253 070		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	33 492
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	33 492

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 660
Dettes fiscales et sociales	44 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	47 969

ENGAGEMENTS

818266 - ACTIFEP

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La méthode de calcul concernant l'indemnité de départ à la retraite a été modifiée en 2024.
La valorisation provient du calcul fait à partir du logiciel TDA en ligne qui utilise ma méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O).
Le taux d'actualisation brut retenu est de 3,35%.

